



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats

Département du 65

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES – EXAMEN DU 26 SEPTEMBRE 2017

N° de dossier	Nom Prénom(s)		Type (Taxi ou VTC)	Admissibilité
9696	ARAINTY	Sébastien	Taxi	Admissible
10906	AUBY	Caroline	Taxi	Admissible
5102	AUGE	Jean-Christophe	Taxi	Admissible
4326	BAZY	Loïck	Taxi	Admissible
4335	CAUSSIEU	Grégory	Taxi	Non admis
11445	CHARNAY	Didier	Taxi	Admissible
7634	DARGELAS	Christine	Taxi	Admissible
14469	GRAND	Emmanuel	Taxi	Non admis
14816	LECH	Sylvie	Taxi	Non admis
9978	LEMAIRE	Cédric	Taxi	Admissible
9085	MAUREL	Alexis	Taxi	Admissible
1823	MENVIELLE	Céline	Taxi	Non admis
10657	PARZANI	Louis	Taxi	Admissible
9897	PELISSIER	Stephan	Taxi	Admissible
14332	SARRAT	Frédéric	Taxi	Admissible
12512	SEURU	Jérôme	Taxi	Admissible
9002	SOLARI	Julien	Taxi	Admissible
5882	SOUQUE	Nadège	Taxi	Non admis
12391	THEVENIN	Florian	Taxi	Admissible
4536	VANRAES	Julie	Taxi	Admissible
8751	VIGNEAU	Patrice	Taxi	Admissible

Organisation des épreuves **d'admission TAXI**

Période	Lieu	Informations complémentaires :
Du 13 novembre au 8 décembre 2017	TARBES	Vous allez recevoir une convocation vous confirmant votre date, heure de convocation et horaire de passage. Les notes seront adressées à tous les candidats après la fin de toutes les épreuves Pour toute demande complémentaire : contact@cma65.fr